

D20260902

COMMUNE DE POMPIGNAN (Gard)

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 JUILLET 2026EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 28 septembre 2026

L'an deux mille-vingt-six, le vingt-huit septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de POMPIGNAN, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire.

Étaient présents : BAISSADE Matthieu, BANCEL Frédéric, CHAZEL Ema, FOUGAIROLLE Michel, GRELOIS Irène, LEBLOND Nadège, LEROND-PLUQUET Amandine, MEJEAN Gilles, MORALES Angélique, SEGURA Mireille, SEMENOFF Serge, TAVER Virgile, TEISSONNIERE Daniel.

Étaient absents : CRES Sébastien (Procuration à MEJEAN Gilles), CHARLES Fabienne.

Mme Nadège LEBLOND a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Ayant entendu l'exposé de monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité,

- Approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du 16 juillet 2026.

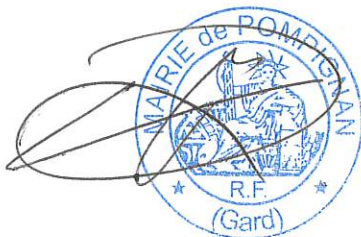
Charge Monsieur le Maire, ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Pour extrait conforme,

A Pompignan, le 29 septembre 2026

Le Maire Michel FOUGAIROLLE.

La secrétaire de séance, Nadège LEBLOND



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr